

ANNEXE 2 (suite)  
COÛTS DE L'ENTRAÎNEMENT ET ÉCHÉANCIER COMPTABLE  
(EN DOLLARS DE 1988)

II. ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS PAR SPÉCIALISTE DE MISSION (suite)

B. Spécialistes de mission - 1995

Dates d'échéance	Montant dû ( <i>doit être indexé au moment de la facturation</i> )
<u>Entraînement de base</u>	
03/6/95.....	23734 \$*
 <u>Entraînement avancé - Première année</u>	
12/1/95.....	14278 \$*
06/1/96.....	14279 \$*
 <u>Entraînement avancé - Deuxième année et années subséquentes</u>	
12/1/96.....	12010 \$*
06/1/97.....	12010 \$*

(Exigibles en juin et en décembre, les paiements seront effectués à intervalles de six (6) mois jusqu'à l'expiration ou la résiliation de la présente entente)

\* Dollars de l'année financière 1988